

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 76

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« qu'il a saisis »

le mot :

« choisis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Il s'agit de rappeler que le patient doit avoir son mot à dire sur le personnel médical qui va trancher sur la réalité de sa situation médicale.